

N°2024-041

Parc national de La Réunion

Fonction : Charg.e de capitalisation et de vulgarisation des connaissances pour l'interne et l'externe

Corps/Grade : Catégorie B, ouvert aux personnels titulaires de la fonction publique (l'État, territoriale ou hospitalière), par voie de détachement sur contrat d'une durée de 3 ans, ou par voie contractuelle pour les non fonctionnaires (CDD droit public 3 ans).

Poste vacant depuis le 1^{er} octobre 2024

Contexte et organisation

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement. La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire. Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco.

Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires. La mise en œuvre de la charte sur l'ensemble des enjeux se fait à travers des programmes pluriannuels d'actions prioritaires, identifiées et construites avec les différents partenaires du territoire. C'est autour de ces plans d'actions que les différents services construisent leurs programmes de travail et que sont mobilisés les moyens humains et financiers de l'établissement.

Ces actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humains et financiers de l'établissement.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites :

- Un siège situé à La Plaine des Palmistes qui héberge la direction, le secrétariat général et trois services techniques ;
- Quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à La Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Saint-Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord)

Missions principales

- Assurer le développement et la capitalisation des ressources utiles et leur référencement interne (base de connaissance) ;
- Concevoir les contenus synthétiques et vulgarisés en s'appuyant sur des études, rapports scientifiques ou techniques disponibles en interne ou externe en fonction des publics cibles ;
- Accompagner les agents en interne et les partenaires relais sur la recherche d'informations ;

- Assurer une veille sur les productions techniques et scientifiques utiles en interne et en externe ;
- Contribuer à la mise en place de partenariats avec les structures sources d'informations ;
- Contribuer à l'élaboration de maquettes ou de supports graphiques ;
- Co-animer la diffusion et gérer le prêt d'expositions et des outils éducatifs.

Position dans l'organisation

Sous l'autorité hiérarchique du responsable du chef de service Pédagogie et sensibilisation des publics, le/la chargé.e de capitalisation et de vulgarisation des connaissances exerce ses missions au sein du service pédagogie et sensibilisation des publics (SPSP).

Le SPSP est un service transversal dont la mission est de valoriser les connaissances patrimoniales et scientifiques développées par l'établissement et ses partenaires, produire les supports et outils pédagogiques adaptés aux différents publics, les partager avec les acteurs du territoire et les publics cibles.

Il/Elle travaille en étroite collaboration avec la chargée d'interprétation des patrimoines et la chargée de pilotage des actions de la stratégie éducative pour la mise en place du cadre de la base de connaissances.

Il/Elle sera amené(e) à travailler de façon transversale avec l'ensemble des services et des secteurs sur la vulgarisation et la transmission des connaissances.

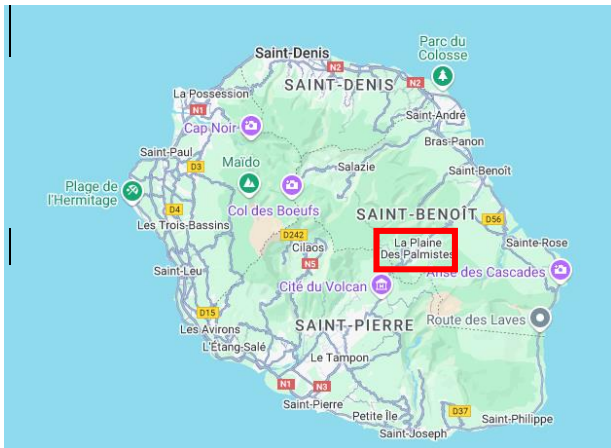
Compétences requises

Savoir, connaissances

- Maîtrise des techniques de vulgarisation et de rédaction ;
- Maîtrise des outils informatiques ;
- Maîtrise de l'élaboration d'une base documentaire ;
- Maîtrise des connaissances liées au développement durable, environnement, botanique, géologie, ... ;
- Maîtrise des règles de la propriété intellectuelle, de valorisation et de diffusion des différents types de productions (écrites, visuelles, etc.) ;
- Connaissance du fonctionnement des établissements publics ;
- Maîtrise de la conception et de l'adaptation des besoins graphique ;
- La maîtrise de l'anglais (lecture notamment d'articles scientifiques ou spécialisés) serait un plus ;
- Une bonne connaissance des patrimoines réunionnais est attendue.

Savoir-faire, savoir être et aptitudes

- Savoir planifier une charge de travail
- Bon relationnel (écoute, partage)
- Bonne articulation du travail en autonomie et du travail d'équipe
- Facultés d'adaptation
- Réactivité et dynamisme
- Force de proposition
- Précision et rigueur
- Esprit créatif



Localisation

Le poste est à pourvoir au siège du Parc national de La Réunion à la Plaine des Palmistes.

Conditions de rémunération

Pour les fonctionnaires : situation indiciaire au moment de la prise de poste et régime indemnitaire associé.

Pour les contractuels : prise en compte de l'expérience professionnelle selon les conditions de reprise d'ancienneté prévues par la réglementation

sur présentation de justificatifs d'emploi sur des postes équivalents et classement sur la grille de rémunération des personnels d'application applicable pour les agents non titulaires de certains établissements publics de l'environnement (décret 2016-1697).

Dossier de candidature et date limite de candidature

La candidature composée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae, et d'éventuels exemples de réalisations à transmettre :

- soit par voie postale à Monsieur le Directeur du Parc national de la Réunion, 258 rue de la République – 97431 La Plaine des Palmistes
- soit par courriel **exclusivement** à l'adresse suivante :

contact-rh@reunion-parcnational.fr, un accusé réception automatique qui confirmera la bonne réception de votre candidature

La date de disponibilité du candidat devra être précisée.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **31 décembre 2024** –dernier délai.

Personne à contacter pour information

Madame Laetitia AUBRY – responsable du service pédagogie et sensibilisation des publics :

laetitia.aubry@reunion-parcnational.fr

Service RH

service-rh@reunion-parcnational.fr